

## POUR LES CITOYENS ÉTRANGERS...

### **Citoyens communautaires régulièrement résidents**

Les étrangers qui ont la citoyenneté des Pays de la Communauté Européenne régulièrement résidant en Italie peuvent s'inscrire au Service Sanitaire National (SSN) et ils ont la pleine égalité de droits et de devoirs des citoyens italiens. Pour de plus amples renseignements s'adresser à la ASL (Autorité Sanitaire Locale).

### **Séjour bref (<3 mois)**

Les citoyens communautaires peuvent accéder directement aux prestations sanitaires en présentant la "carte européenne d'assurance maladie" délivrée par le pays d'origine.

### **Citoyens étrangers qui n'appartiennent pas à l'union européenne**

Les étrangers séjournant avec permis de séjour régulier ont le droit de s'inscrire au SSN avec les mêmes droits et devoirs des citoyens italiens à condition qu'ils soient inscrits au

registre d'état civil de la Commune d'appartenance. Sans aucune inscription, tous les frais pour les soins médicaux sont à charge du citoyen étranger. Les conditions pour l'inscription au SSN varient selon le permis de séjour que le citoyen possède. Pour d'ultérieures informations, il est nécessaire s'adresser au bureau de l'état civil de la ASL (Autorité Sanitaire Locale) de la Commune de résidence.

### **Citoyens non en règle avec les normes d'entrée et de séjour**

L'assistance aux citoyens étrangers non en règle est assurée pour:

- soins urgents et essentiels (concernant des pathologies qui ne représentent pas à l'instant un danger pour la vie, mais qui pourraient devenir graves si elles n'étaient pas soignées) même prolongés dans le temps
- la tutelle de la grossesse et de la maternité;
- la sauvegarde de la santé du mineur;
- les vaccinations selon la réglementation nationale et internationale;
- la prophylaxie, le diagnostic et le soin des maladies infectieuses;

Pour recevoir les soins ci-dessus, une carte au code STP (Étranger Temporairement Présent) valable 6 mois sur tout le territoire national sera délivrée.

La carte STP est délivrée par:

- les ASL de la Commune de résidence après la présentation d'un certificat médical;
- tous les Hôpitaux.

De Janvier 2010, pour les citoyens des nouveaux pays membres de l'UE (es. Bulgarie et Roumanie) sans couverture sanitaire (ou pas inscrits au SSN) et sans régulier contrat de travail en Italie, on utilise un nouveau code, ENI (européen pas inscrits). Il est né pour garantir adéquate assistance sanitaire et il substitue le code STP, éventuellement déjà assigné auparavant. Cet code est attribué avec durée semestriel et renouvelable près de l'Acceptation Administrative des Hôpitaux ou près du Registre d'état civil sanitaire des Autorités Sanitaires Locales d'appartenance.

Auprès de l'Hôpital Galliera est actif le support des Médiateurs Culturels que les personnes étrangères peuvent demander dans le service où ils sont hospitalisés.

Dans le poste de secours il y a une psychologue qui s'occupe des victimes de la violence, reçoit les citoyens étrangers qui demandent d'être visités dans la structure d'urgence.